

<u>Juridictions</u>	<u>Amende civile</u>	<u>Disposition légale</u>
Juridictions civiles	15 à 2.500 euros	Art. 780 <i>bis</i> du Code judiciaire
Conseil d'État	125 à 2.500 euros	Art. 37 des lois coordonnées du 12 janvier 1973 sur le Conseil d'État
Conseil du contentieux des étrangers	125 à 2.500 euros	Art. 39/73-1 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers